

ASSEMBLÉE NATIONALE3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2855

présenté par

Mme Delpirou, M. Palusziewicz et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE 62

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« il est envisagé de mettre en place »

les mots :

« il sera mis en place ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que la loi prévoit bien la mise en place d'une redevance sur les engrains azotés minéraux au cas où les objectifs fixés à l'article 63 ne seraient pas atteints.

La rédaction initiale n'apparaît pas assez claire sur ce point.